



## INAPTITUDE ET INDEMNITES

Par **ludo40**, le **25/03/2014 à 18:07**

Bonjour à tous

je suis nouveau sur le site

ma situation est la suivante je suis suite à un accident de travail intervenu le 5 octobre 2013 en reprise de travail en mi temps thérapeutique depuis 15jours.Le médecin conseil a consolidé mon at en maladie depuis le 20 janvier 2014 considérant que mon hernie discale ne pouvait être le seul fait de cet accident. Ma reprise ne se passe pas bien et la médecine du travail envisage de me déclarer inapte. Dans ce cadre pensez vous que l'indemnité spéciale et l'indemnité de préavis doivent être payée par l'employeur même si mon at a été consolidé en arrêt maladie.

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **25/03/2014 à 18:47**

Bonjour,

Il faudrait voir avec le Médecin du travail ce qu'il en pense et aussi avec le médecin traitant...

Il faudrait savoir si le temps partiel thérapeutique a suivi immédiatement l'arrêt pour accident du travail...

Par **ludo40**, le **25/03/2014 à 19:26**

Après ma consolidation de mon accident de travail, je suis resté en arrêt maladie 3 mois

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **25/03/2014 à 19:39**

Il faudrait pouvoir démontrer que l'inaptitude est bien consécutive à l'accident du travail mais le Médecin du Travail devrait pouvoir vous donner son avis...

Vous pourriez en tout cas le prétendre par lettre recommandée avec AR envoyée à l'employeur...